



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° • 56-2020-151

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2020

## Sommaire

### 5601\_Präfecture et sous-préfatures

- 56-2020-12-30-001 - Décision du 30 décembre 2020 portant subdélégation de signature à M. Eric Boireau directeur régional adjoint de la Direccte de Bretagne, responsable de l'unité départementale du Morbihan (compétences du préfet de département) (2 pages)

Page 3



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION**

**portant subdélégation de signature à M. Eric BOIREAU  
directeur régional adjoint de la Direccte de Bretagne,  
responsable de l'unité départementale du Morbihan  
(compétences du préfet de département)**

**La directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne,**

VU le code de commerce ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 en date du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Patrice FAURE, préfet du Morbihan ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et de la ministre du travail en date du 1er avril 2020 portant nomination sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne, de Mme Véronique DESCACQ, agente contractuelle, à compter du 1er mai 2020 ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances, et de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 17 février 2017 portant nomination de M. Eric BOIREAU en qualité de directeur régional adjoint de la Direccte de Bretagne, responsable de l'unité départementale du Morbihan ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 de Monsieur le préfet du Morbihan donnant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :** sous réserve des exclusions prévues à l'article 1 de l'arrêté du 24 décembre 2020, subdélégation de signature est donnée à M. Eric BOIREAU, directeur régional adjoint de la Direccte de Bretagne, responsable de l'unité départementale du Morbihan, à l'effet de signer au nom du préfet du Morbihan l'ensemble des décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bretagne dans les domaines du travail et de l'emploi.

**ARTICLE 2 :** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BOIREAU, et sous réserve des exclusions prévues à l'article 1 de l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Serge LE GOFF, directeur adjoint du travail
- M. Claude GUILLOU, directeur adjoint du travail
- Mme Annie LEMEE, directrice adjointe du travail
- M. Joël GRISONI, agent contractuel de catégorie A

à l'effet de signer au nom du préfet du Morbihan les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Bretagne dans les domaines du travail et de l'emploi.

**ARTICLE 3 :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, subdélégation de signature est donnée à M. Eric BOIREAU pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail.

**ARTICLE 4 :** conformément à l'article 1 de l'arrêté du 24 décembre 2020, sont exclues de la présente décision :

- les courriers aux parlementaires, au président du conseil départemental et au président du conseil régional ;
- les courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales, sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques ;
- tout acte ou lettre adressé aux présidents des chambres consulaires ;
- toute convention, contrat ou charte engageant l'Etat avec une collectivité locale ;
- la saisie du ministre suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- des mémoires introductifs d'instance et des mémoires en réponse ;
- de tout acte de vente, location ou aliénation sur le domaine public ;
- de tout acte de construction ou destruction sur le domaine public de l'Etat ;
- de la définition de la zone touristique ou thermale où le repos hebdomadaire peut être donné par roulement ;
- de la notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation.

Les courriers adressés aux maires et aux présidents d'EPCI seront transmis sous couvert des sous-préfets territorialement compétent.

**ARTICLE 5 :** la décision du 25 novembre 2020 portant subdélégation de signature à M. Eric BOIREAU directeur régional adjoint de la Direccte de Bretagne, responsable de l'unité départementale du Morbihan est abrogée.

**ARTICLE 6 :** la présente décision est exécutoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ARTICLE 7 :** la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Fait à Cesson-Sévigné, 30 décembre 2020

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Bretagne,

Véronique DESCACQ